



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des géosciences
et de l'environnement

Maîtrise universitaire en fondements et
pratiques de la durabilité

Master of Arts (MA) in Foundations and
Practices of Sustainability

Faculté des géosciences et de l'environnement
Université de Lausanne

Plan d'études

Entrée en vigueur | 18 septembre 2018



Faculté des géosciences et de l'environnement www.unil.ch/gse

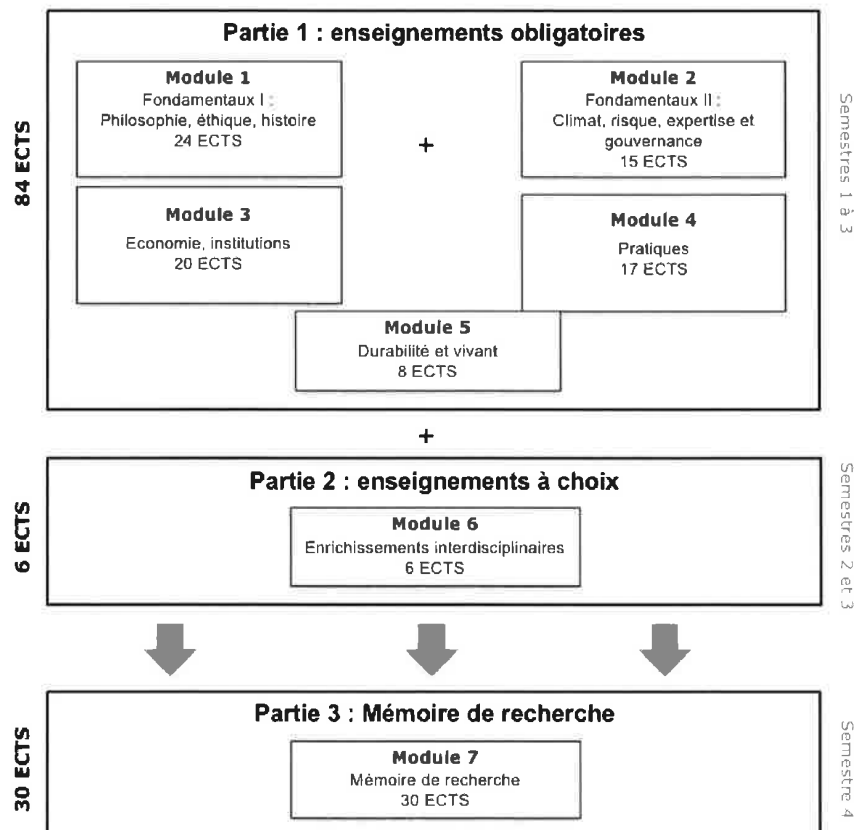
Plan d'études

Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité (MFPD) Master of Arts (MA) in Foundations and Practices in Sustainability

Dans ce document, le masculin est utilisé à titre générique, tous les titres et fonctions doivent être entendus comme masculins et féminins.

Cursus à temps partiel: Conformément à la Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires, le cursus d'un étudiant inscrit à temps partiel est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 10 semestres au maximum. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique. Dans le plan d'études, la colonne « temps partiel » indique à quel semestre il est recommandé de suivre chaque cours.

La *Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité/ Master of Arts (MA) in Foundations and Practices of Sustainability* [ci-après MFPD] est organisée par - et sous la responsabilité de - la Faculté des géosciences et de l'environnement de l'Université de Lausanne. De niveau 2^{ème} cycle, ce programme de formation de 120 crédits ECTS a une durée prévue de 4 semestres après le Baccalauréat universitaire. Il est donné essentiellement en français.



Le présent plan d'études règle les dispositions suivantes :

- a) la liste des enseignements obligatoires et le nombre de crédits ECTS auxquels ils donnent droit,
- b) les différentes modalités d'enseignement et d'évaluation des enseignements obligatoires.

La Maîtrise universitaire en fondements et pratiques de la durabilité s'articule ainsi en trois parties :

1^{ère} partie : Trois semestres d'enseignements obligatoires (modules 1 à 5) pour un total de 84 crédits ECTS ;

2^{ème} partie : Des enseignements à choix (module 6) pour un total de 6 crédits ECTS durant les 2^{ème} et 3^{ème} semestres ;

3^{ème} partie: Un mémoire de recherche (module 7) pour un total de 30 crédits ECTS pendant le 4^{ème} semestre.

Légende du tableau des enseignements

1. **Enseignants** : N.N. = enseignant à désigner
2. **Type d'enseignement** : C = cours ex cathedra, E = exercices, T = terrain, TP = travaux pratiques, S = séminaires
3. **Heures** : les heures réelles totales correspondant à la durée des enseignements; jb = enseignement donné en jour-bloc ; djb = demi-journée-bloc
4. **Crédits ECTS** : un crédit ECTS équivaut à 25-30h de travail effectif
5. **Evaluation** : chaque enseignement est évalué au moyen d'un examen écrit ou oral ou d'une validation (contrôle continu, pratique, etc.). Les examens sont organisés pendant les sessions d'examens, les validations se déroulent pendant le semestre.

* * *

Partie 1 : Enseignements obligatoires
Module 1 : Fondamentaux I : Philosophie, éthique, histoire

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Anthropologie et idée de nature	D. Bourg O. Ferrari	•	•			28C	Orale	3	S1
Eléments d'histoire environnementale	G. Quenet F. Locher	•	•		3jbC		Pratique	3	S5
Philosophie générale et systématique : « Justice globale : Introduction aux débats contemporains »	H. Pottier /S. Zurbuchen (en alternance), Faculté des lettres	•	•		28C		Contrôle continu	3	S3
Droit, société et environnement	A. Papaux, Faculté de droit	•	•			28C	Orale	3	S4
Ethique environnementale : introduction et cas pratiques	G. Hess	•	•		34C		Orale	3	S1
Ethique environnementale : approfondissement thématique	G. Hess	•	•			28S	Contrôle continu	3	S4
Durabilité et anthropologie économique	C. Arnsperger	•	•			28CS	Contrôle continu et Orale	6	S2
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								24	

Module 2 : Fondamentaux II : climat, risque, expertise et gouvernance

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Changement climatique et vulnérabilité (deuxième partie du semestre)	J.-M. Fallot	•	•			24C	Ecrite	3	S1
Les risques vus par les sciences sociales	H. Rayner, SSP	•	•			28C 14S	Contrôle continu	3	S2
Professionnalisation de la participation et de l'expertise	Y. Sintomer, SSP J. Talpin, SSP	•	•			28C	Contrôle continu	3	S5
L'écopolitique globale	Y. Ariffin, SSP	•	•			56C	Contrôle continu	6	S7
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								15	

Module 3 : Economie, institutions

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Économie écologique et transition	V. Boisvert	•	•		42C		Orale	6	S3
Approche critique des techniques	B. Guillaume	•	•			3jbC	Pratique	2	S2
Economie sociale et solidaire et transition	S. Swaton	•	•			28C	Ecrite	3	S2
Démocratie écologique et transition	D. Bourg	•	•		14C 14S		Pratique et Orales	6	S3
Monnaie, finance et transition	C. Arnspenger	•	•			28CS	Pratique et Orales	3	S2
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								20	

Module 4 : Pratiques

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Expériences et acteurs de la durabilité : témoignages, conférences avec des professionnels	D. Bourg et S. Swaton (coord.)	•	•		28S		Pratique	3	S5
Les grandes questions du droit de l'environnement	A.-Ch. Favre, Faculté de droit	•	•		20C		Pratique	2	S5
Production et consommation, stratégies de dématérialisation	D. Bourg S. Nick	•	•		28C		Orale	3	S3
Outils et pratiques pour la durabilité : gestion de projet ; management alternatif ; entrepreneuriat durable ; psychologie sociale et communication engageante (cet enseignement se déroule sur trois semestres (SA et SP 1 ^{ère} année ; SA 2 ^{ème} année)	S. Swaton (coord.)	•	•	•	42C 22S	28C	Contrôle continu	9	S3, S4 (et S5)
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								17	

Module 5 : Durabilité et vivant

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Biodiversité	D. Couvet	•	•		3jbC		Pratique	3	S1
Agroécologie et permaculture	A. Aebi, UNINE G. Morard	•	•		12C 12TP		Pratique	2	S5
Foresterie	E. Zürcher	•	•		28C		Pratique	3	S2
Total des crédits exigés pour ce module (évaluation à moyenne pondérée par les crédits ECTS)								8	

Partie 2 : Enseignements à choix

Module 6 : Enrichissements interdisciplinaires

Les étudiants complètent leur cursus académique avec des enseignements complémentaires proposés par la Faculté des géosciences et de l'environnement ou d'autres facultés ou d'autres universités en accord avec le coordinateur du Master.

L'étudiant doit obtenir au moins 6 crédits ECTS.

Chaque évaluation doit être réussie indépendamment; il n'y a pas de compensation possible. En cas de double échec à une évaluation, l'étudiant peut choisir un autre enseignement dont il doit réussir l'évaluation. Cette possibilité lui est offerte deux fois au maximum sous réserve de la durée des études (art. 9 du règlement d'études).

Pour les étudiants à temps partiel, il est recommandé de suivre les 6 crédits ECTS requis pendant les 4^{ème} et 6^{ème} semestres.

Partie 3 : Mémoire de recherche

Module 7 : Mémoire de recherche

Enseignements	Enseignants	Obligatoire	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	SA	SP	Évaluation	Crédits ECTS	Temps Partiel
Mémoire de recherche		•	•	(•)		•		30	S6, S7 et S8
Total des crédits exigés pour ce module								30	

Le quatrième semestre est consacré à la réalisation d'un travail de recherche personnel sous la forme d'un mémoire de recherche.

La réalisation du mémoire est supervisée par un directeur de mémoire choisi par l'étudiant avec l'accord du Comité scientifique du MFPD. Le sujet de mémoire de recherche doit être défini au plus tard à la fin du 2^{ème} semestre en concertation avec le directeur du mémoire.

Une présentation écrite du projet de mémoire contenant la formulation d'une problématique, un plan général et une bibliographie sélective doit parvenir au directeur du mémoire au cours du 3^{ème} semestre, mais au plus tard le 1^{er} décembre. Les modalités de cette présentation écrite sont définies par le directeur du mémoire.

Le travail de mémoire de recherche est à rendre en principe à la fin du 4^{ème} semestre. Les modalités pratiques pour la rédaction et la soutenance sont précisées dans une directive de la Faculté.

Approuvé par le Conseil de Faculté le 14 décembre 2017



René Véron
Doyen